

02/03/2018

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

EST LE PREMIER SYNDICAT REPRÉSENTATIF DE TOUS LES AGENT-E-S DE LA DGFIP.

Forts de notre réseau et de notre technicité, nous défendons collectivement et individuellement chacun d'entre nous.

Cette technicité est connue et reconnue depuis longtemps ; nous suivons et défendons localement et nationalement la majorité des agent-e-s, toutes catégories confondues, et notamment pour les actes de gestion qui régissent la vie administrative de chacun d'entre nous.

Au-delà, notre organisation syndicale ne limite pas cette défense à nos seuls actifs : si la vie active s'arrête à la DGFIP, il est toujours possible de rester adhérent-e de notre organisation en tant que retraité-e et de rester ancré-e dans la vie de la société pour suivre l'actualité de notre administration et de nos engagements solidaires et citoyens.

Notre syndicat compte plus de 21000 adhérent-e-s, c'est toi, c'est nous ! Et de cela nous vous, nous te remercions.

Notre organisation syndicale suit au plus près tes préoccupations, n'hésite donc pas à solliciter tes représentants (voir page 4) par tous moyens : mail, téléphone ou lors de nos visites que nous savons pas assez nombreuses mais la structure géographique des DISI ne favorise guère la proximité. Et surtout, nous comptons sur toi pour apporter tes idées, tes réflexions au débat démocratique interne de notre organisation.

CETTE ANNÉE 2018 SERA MARQUÉE PAR UN ÉVÈNEMENT MARQUANT POUR NOTRE COMMUNAUTÉ DGFIP, LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2018. Nous savons que nous pouvons compter sur nos adhérents et sympathisants pour nous renouveler leur confiance et donner à notre organisation les moyens de défendre nos droits, notre statut, nos règles de gestion, notre service public....

L'administration a offert aux organisations syndicales la possibilité d'envoyer un message par semaine à l'ensemble des agents. Solidaires Finances Publiques n'a pas l'intention d'utiliser pleinement ce dispositif. D'autres possibilités sont offertes aux agents pour les tenir informés (site internet, l'Unité, tracts...) sans inonder leur messagerie.



Fonction publique

22 Mars 2018

**journée unitaire
actions / grèves
manifestations**



**Le rapport de force ne se
fera pas sans vous !
Et sans rapport de force,
c'est la fin de nos droits.**

Avenir de la Fonction Publique...

Le gel de la valeur du point maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées constituent une offensive des plus agressive contre les fonctionnaires.

Remise en cause du statut, recours massifs aux contractuels, plan de départs volontaires (et pas forcément à la retraite), rémunération au mérite, fin du monopole d'emploi exclusif de fonctionnaires pour exercer les missions de service public, etc.... *Tel est l'avenir promis par le gouvernement de la présidence Macron.*



Dans les mois à venir, les nouveaux projets, comme CAP 22, vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques. Sans les moyens nécessaires, qu'ils soient humains ou budgétaires, comment exercer correctement les missions de service public. Sans compter sur les conditions de travail fortement détériorées.

Face à ces attaques, il est bon de rappeler que l'emploi de fonctionnaires se justifie par la nature des missions qu'ils exercent au service de l'intérêt général. Le statut et la garantie d'emploi à vie leur accorde l'indépendance face aux éventuelles pressions politiques, financières ou autres et n'est pas un "privilège accordé à des nantis".

Le service public, cette notion bien ignorée de nos gouvernants, se caractérise par une *égalité de traitement* des citoyens et une *continuité du service public sur tout le territoire*.

Solidaires Finances Publiques revendique la sauvegarde du service public "à la Française" exercé par des fonctionnaires indépendants de tout pouvoir politique.

CTL

Les élus Solidaires Finances Publiques de la DISI Paris-Normandie ont été convoqués à 6 CTL en 2017. Même s'ils ont boycotté la plupart des 1ères convocations en raison des régressions dans l'exercice du dialogue social (voir article correspondant), ils ont siégé en 2nde convocation pour vous défendre collectivement et individuellement. Hormis les suppressions d'emplois subies chaque année par la DISI et dénoncées par vos représentants (voir ci-contre), voici quelques sujets majeurs abordés lors de ces CTL depuis la dernière AG de 2017 :

- Fusion structurelle des ESI de Versailles St Cloud et Versailles Chantiers au 1^{er} juillet 2017. L'étude capacitaire engagée pour le regroupement immobilier a enfin été communiquée. Seuls les agents situés Rue de l'école des postes (environ 40) rejoindront la Rue des chantiers. Les agents de Montcalm restent dans leur immeuble, pourtant en location.
- Budget 2017 : Il est de nouveau minoré de 10 % par rapport à 2016. Ce sont les agents qui vont encore en subir les conséquences. La baisse du budget de travaux d'entretien et de rénovation ne peut que dégrader leurs conditions de vie au travail.
- Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) : Nous avons dénoncé l'ersatz de TBVS 2016 qui ne signifie plus rien. Il est révélateur de l'attention que la direction générale porte à ses agents.
- Fusion géographique des ESI de Rouen sur le site des Mouettes prévue le 1^{er} juillet 2018 : Nous avons rappelé l'opposition de la grande majorité des agents de Jean-Moulin à ce regroupement qui a de lourdes conséquences sur les conditions de travail des agents (temps et conditions de trajet, restauration, ...)
- Transferts d'emplois : nous nous opposons systématiquement aux transferts d'emplois entre ESI qui consistent à dépouiller un ESI pour en pourvoir un autre.

Pour plus de détails, consulter nos différents tracts et compte-rendus publiés sur notre page locale

https://siteslocaux.solidairesfinancespubliques.org/pages_locales/page_locale.php?num_depart=D78

Suppressions d'emplois 2018 : encore 10 emplois en moins !!!

La DISI Paris-Normandie est loin d'être épargnée par les suppressions d'emplois.

Depuis sa création en 2011, **91** emplois ont été supprimés, soit près de 20 % des effectifs !!!

2012	- 5
2013	-20
2014	-12
2015	-13
2016	-16
2017	-15
2018	-10

(Pour plus de détails sur les implantations de ces suppressions d'emplois, voir nos publications).

L'annonce des 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat fait craindre le pire pour les années à venir à la DGFIP.

**Arrêtons ensemble cette
hémorragie,
le 22 mars Tous dans la rue !!!**

«CAP 22»

DESTRUCTION
de la **Fonction Publique**

façon **PUZZLE** !



LE DIALOGUE SOCIAL VERSION 2017...UN VRAI RECU !!!

2017 a été l'occasion pour le Directeur Général de décider unilatéralement d'une régression sans précédent du dialogue social à la DGFIP.

L'administration a ainsi divisé par 2 le temps accordé aux représentants du personnel siégeant en CAP Locales et CTL pour préparer et faire le compte rendu de ces instances. De plus, elle a supprimé le remboursement des frais de déplacement pour la préparation pour les titulaires. De même que les frais de déplacement pour la préparation et les instances des suppléants les empêchant de fait de siéger. C'est aux agents eux-mêmes que la direction s'attaque en bloquant l'action de leurs représentants chargés de les défendre.

Malgré ces régressions, vos élus Solidaires Finances Publiques continuent de défendre au mieux vos intérêts collectifs et individuels.

Ce n'est pas toujours facile pour vos élus qui doivent venir de Caen, Rouen ou Orléans, se lever tôt pour se rendre à Versailles, s'absenter plusieurs jours ou rentrer tard. Aucun des représentants n'est détaché à temps plein et doit par ailleurs assurer son activité professionnelle.

Parfois, il est compliqué de réunir tous les élus de Solidaires Finances Publiques de la DISI Paris Normandie pour siéger lors des CTL ou CAPL mais notre détermination à vous défendre conduit certains élus à modifier leurs dates de congés pour faire le job dans le respect du mandat qui leur a été confié.

Jour de carence

L'article 115 de la LOI n° 2017-1837 du 30/12/2017 rétablit le jour de carence dans la Fonction Publique. Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à cette nouvelle attaque du pouvoir d'achat des agents qui, par définition, ne choisissent pas d'être malades...

Les salariés du secteur privé perçoivent des indemnités journalières versées par la sécurité sociale au terme d'un délai de carence de 3 jours. Néanmoins, ces jours de carence sont souvent compensés par l'employeur (environ 66% des salariés du secteur privé bénéficient d'une prise en charge du délai de carence par leur prévoyance entreprise).

Dans la fonction publique, le délai de carence n'existait pas avant 2012. Un jour de carence avait été instauré en 2012 puis abrogée en 2014. Le jour de carence est rétabli depuis le 1er janvier 2018. Une circulaire du 15 février en donne les modalités d'application et insiste notamment sur le fait que le premier jour de congé de maladie ne peut en aucun cas être compensé par un jour d'autorisation spéciale d'absence, un jour de congé ou de RTT.

Il n'existe pas de compensation financière dans la fonction publique. Le premier jour d'arrêt maladie n'est donc désormais plus rémunéré.

Les raisons du retour du jour de carence sont idéologiques mais également économiques. L'État espère ainsi réaliser une économie d'environ 170 millions d'euros sur le dos des fonctionnaires. Cette décision qui stigmatise les fonctionnaires n'a pas, par ailleurs, démontré son efficacité sur la période 2012 - 2013. Selon une étude de l'Insee publiée en novembre 2017, l'absentéisme est plus élevé dans le secteur privé que dans la fonction publique. Il était de 2,91 % pour les fonctionnaires en 2014, contre 3,68 % pour les salariés du privé. En revanche, le jour de carence aurait fait augmenter de 25 % les absences d'une semaine à trois mois.

Personnel Scan-Ado (FIDJI Stock)

En 2017, les agents des ESI de Rouen Les Mouettes et Versailles ont vu arriver de nouveaux personnels au sein de leur service Scan-Ado.

Malheureusement, ce n'était pas de nouveaux collègues recrutés par l'administration pour faire face à la masse de travail mais des employés d'une société extérieure. Ainsi, 5 personnes du secteur privé sont installées à Rouen et 5 autres à Versailles.

L'administration a préféré faire appel à un prestataire extérieur afin d'effectuer l'indexation des millions de fiches hypothécaires dans FIDJI Stock. A quel coût ??? Mystère !!! Principale conséquence : l'administration ne gère pas ce personnel. C'est la société qui est maître des horaires et des pauses de ses propres agents bien que travaillant au sein de nos services. Ils ne bénéficient pas ainsi des éventuelles facilités accordées par la direction locale (intempéries, coupure d'eau, fermeture du restaurant administratif, ...), ni des mêmes conditions et exigences de travail.

CHSCT Le budget alloué en 2017 s'élevait à 57 047 € et sera de 55 695 € pour 2018. Sur ce budget, 22 492 € ont été consacrés aux actions de formation (habilitations électriques, sécurité routière, gestes et postures...) pour prévenir les risques professionnels.

Les élus Solidaires au CHSCT rappellent à l'administration, chaque fois que nécessaire, que ce budget CHSCT doit servir à l'amélioration des conditions de vie au travail et non être utilisé pour répondre à des obligations de l'employeur ou comme complément de la dotation de fonctionnement.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP / Plan Annuel de Prévention PAP

Après la mise à jour du DUERP précédent (celui publié en 2016), effectuée début 2017, un nouveau recensement des risques a été effectué à l'automne 2017 auprès des agents.

Plusieurs groupes de travail se sont tenus afin d'étudier, de coter et d'harmoniser les risques relevés par les agents et ainsi élaborer le DUERP et le PAP version 2018. Les élus Solidaires au CHSCT sont intervenus pour porter la parole des agents sur leurs conditions de vie au travail.

Cependant nous rappelons qu'il est primordial que les agents s'approprient ces documents et signalent les risques qu'ils rencontrent dans leurs activités professionnelles. Certains risques sont inhérents au métier exercé, ce n'est pas pour autant qu'ils doivent être ignorés et ne pas faire l'objet de mesures de prévention.

Ensemble, nous serons plus forts et nous pourrons ainsi faire évoluer les conditions de vie au travail.

EVALUATION Attention le tableau synoptique et l'appréciation littérale deviennent le pivot de votre évaluation professionnelle. Les contester reste un droit !!! (Voir Unité spécial entretien du 16 janvier 2018).

Avec la mise en place de PPCR, plus de réduction/majoration puisque ce protocole a établi des échelons à durée fixe.

La mention de la capacité à évoluer vers le grade supérieur (ré)apparaît dans le CREP (plus ou moins réservée aux postulants à la liste d'aptitude ou au tableau d'avancement ???).

Par ailleurs, dans le cadre de la future application du RIFSEEP, l'entretien pourrait ne se tenir que tous les 3 ou 4 ans.

Pour autant peut-on ou doit-on perdre de vue l'évaluation?
NON bien au contraire

NOUVELLES EVALUATION A LA DGFIP DERIVES DANGEREUSES



L'évaluation prend de plus en plus d'importance car elle sert de référence pour l'avancement (tableau d'avancement et liste d'aptitude)

ET elle sera primordiale quand la rémunération au mérite sera mise en place (part variable du RIFSEEP).

Pour Solidaires Finances Publiques, le revendicatif reste le même et encore davantage dans la période : il faut évaluer le travail et les conditions de travail collectivement et non les agents individuellement donc abandon de l'entretien individuel.

INTERPERIES « neige » de février 2018

Certaines DDFIP de l'Île de France ont immédiatement pris des mesures pour limiter les risques de circulation dus aux mauvaises conditions météorologiques les 7-8-9 février 2018. Certains accordant des autorisations absences pour tous les agents immobilisés.

Grande générosité de notre DISI, le 7 février les agents sont autorisés à quitter leur lieu de travail sans attendre la fin de la plage fixe de l'après-midi mais décompté sur leur temps personnel. Pour les agents bloqués chez eux ce sera une journée de congés ou rtt ou récup hv.

Suite à l'intervention de Solidaires Finances Publiques le 7 février, le directeur accorde finalement ½ j d'AA pour ceux qui n'ont pu venir, banalisation de la journée pour les autres (sans perte du crédit temps éventuel).

Des consignes ont par ailleurs été données pour reporter les déplacements professionnels (SIL, CID).

Télétravail

Une expérimentation du « télétravail à domicile » a été lancée en novembre 2016 auprès de 11 directions et services DGFIP dont 2 DISI : Paris-Normandie (9 candidatures retenues sur 23 demandes) et Paris-Champagne (4 candidatures retenues sur 50 demandes).

Dans les DISI, aucun développeur n'a eu accès au télétravail. Dès le démarrage, 6 télétravailleurs de notre DISI ont été bloqués pour des raisons techniques.

En septembre 2017, il ne restait qu'un seul télétravailleur.

Au final beaucoup de déçus !!

De nouvelles candidatures peuvent être déposées. Mais toujours autant de blocages techniques.

Une extension de cette phase d'expérimentation a été annoncée fin 2017 qui devrait comprendre alors environ 300 télétravailleurs. A revoir !!

Solidaires Finances Publiques n'est pas réfractaire au télétravail qui s'avère nécessaire voire indispensable pour maintenir un agent au travail (difficultés en cas de maladie, de handicap, de situations sociales pénibles...) mais plus réservé quant à une généralisation pour l'ensemble des agents.



Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont les instances dédiées à la défense des agents, dans le respect des règles de gestion (si imparfaites soient-elles, ces règles ont le mérite d'exister !) et nous devons veiller à ce qu'elles soient respectées et conservées dans l'intérêt de tous.

Nous veillons à l'application stricte des règles qui garantissent l'équité et nous préservent du clientélisme et de toute forme de discrimination.

Nous assurons la défense de tous nos adhérents et de tous nos mandants avec compétence et efficacité.

Les CAPL de révision de l'évaluation : très peu d'appels en 2017.

5 dossiers d'inspecteurs (A) dont 3 défendus par SFP ; 4 dossiers de contrôleurs (B) tous défendus par SFP (aucun élu CGT n'était présent) ; aucun dossier d'agents (C) en révision.

Nos arguments ont été entendus, 7 dossiers ont obtenu des modifications.

Les CAPL d'affectation locale n'ont pas posé de difficultés majeures, si ce n'est que certains collègues n'ont pas obtenu leur 1^{er} vœu.

C'est la direction qui décide d'affecter les agents là où elle en a le plus besoin. Notre rôle est de veiller au respect de vos vœux, de votre qualification et de votre ancienneté administrative. D'où l'importance de nous communiquer toutes les informations utiles à votre défense dès la parution du mouvement de mutation.

Après la fusion administrative et immobilière de Rouen en 2018, il ne restera aucune résidence avec 2 établissements, hormis Versailles (siège de la DISI et l'ESI pour les emplois administratifs).

Les CAPL de liste d'aptitude : Il est à noter qu'aucun représentant FO n'a siégé à cette CAPL des contrôleurs (liste d'aptitude de C en B)..

Les potentialités sont de plus en plus restreintes pour l'accès à inspecteur (4 possibilités pour toutes les DISI en 2018).

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

Assistance téléphonique: une mission en danger

Après avoir vanté les mérites des PUV il y a quelques années, la DGFIP a décidé de façon unilatérale d'achever en 2018, le déploiement du PAR (parcours d'assistance rénové) pour toutes les AT de France et de Navarre.

Les expérimentations commencées en 2017, se sont poursuivies pendant toute l'année sans qu'aucun résultat n'ait été fourni pour confirmer le bien-fondé de ce nouveau circuit d'assistance.

Cela ressemble plus à un déploiement à marche forcée sans aucune remise en cause possible :

- Combien d'utilisateurs ont réussi à se dépanner tous seuls ?
- le nombre d'appels a-t-il diminué ?
- Ceux qui ont rempli le formulaire ont-ils pu être rappelés rapidement et dépannés plus efficacement qu'avec l'ancien système ?

Quel amateurisme de la part d'une direction davantage préoccupée par ses sacro-saintes statistiques que par ses agents !!!

Par ailleurs et au-delà de cette FAQ miraculeuse censée promouvoir l'auto-dépannage de l'utilisateur, c'est bien la finalité du rôle de l'assistance Niveau1 qui se trouve dépossédée de sa mission première, à savoir le service rendu à l'utilisateur.



Pour enfoncer le clou, la direction générale envisage une réforme d'ampleur de l'assistance téléphonique en remplaçant les 15 domaines métier actuels par 4 domaines métier « génériques » (Part, Pro, direction et gestion publique). Concrètement, cela va se traduire par une concentration de l'activité d'assistance sur les sites les plus importants en termes d'effectifs et par une fermeture sur les sites aux effectifs réduits (quid des agents concernés). Et demandera une polyvalence extrême des agents des AT subsistantes.

Les utilisateurs et les assistants utilisateurs sont bien les grands perdants de cette nouvelle organisation à venir. Il est urgent d'arrêter et de revenir à un schéma de l'assistance téléphonique qui fonctionnait, qui maintenait les petites structures et surtout, qui satisfaisait tout le monde, assistants et utilisateurs.

TA SECTION LOCALE

Co-Secrétaires de section : Marie-France FORNAY - Patricia BERNAUD

Secrétaires-adjoint(e)s : Frédéric PHILIPPE- Patrick PIMONT- Blandine DEYDIER

Trésorière : Rachel MONDAMERT

Trésorière adjointe : Martine ROELAS

Correspondant(e)s :

Jean-Luc DEBON (Caen)

Brigitte ANDRE (Versailles V54)

Frédéric PHILIPPE (CID Chartres)

Laurent FREMONT (Nanterre)

Marie-Thérèse LASNEL (Rouen Jean Moulin)

Patrick PIMONT (CID Cergy)

Didier ADNOT (Versailles-V12)

TES ÉLU(E)S AU SEIN DE LA DISI

CTL : Patrick PIMONT - Jean-Luc DEBON - Marie-France FORNAY - Martine ROELAS - Frédéric PHILIPPE - Blandine DEYDIER

CHSCT : Martine ROELAS - Frédéric PHILIPPE - Marie-France FORNAY - Vincent GAUTIER - Isabelle PHILIPPOT - Patricia BERNAUD

CAPL 1 (A) : Jean-Luc DEBON - Marie-France FORNAY

CAPL 2 (B) : Agnès GLASSMANN - Blandine DEYDIER - Isabelle PHILIPPOT - Rachel MONDAMERT - Martine ROELAS - Laurent LESCA - Gilles DEBRACH - Mickael HERACLIDE

CAPL 3 (C) : Catherine CHAUVOT - Brigitte ANDRE

Alexandre CASTRO - Sylvie CORDIER

Tous les agents de la DISI Paris Normandie sont également représentés par des élus Solidaires Finances dans les Comités départementaux d'Action Sociale (CDAS) de leur département respectif.

Nos infos locales : <https://solidairesfinancespubliques.org/mon-espace/ma-section.html/>

Site national : <https://solidairesfinancespubliques.org/>